

## Compte-rendu du CHSCT R DGAC du 8 novembre 2019

### Les CHSCT R DGAC se suivent et se ressemblent !!!

Malgré une demande unanime portée par l'ensemble des OS siégeant en CHSCT, le temps consacré aux questions d'hygiène, de sécurité et de condition de travail des agents de la DGAC reste contraint. Et donc naturellement, les questions diverses sont rarement abordées dans de bonnes conditions.

FO ne peut que déplorer ce manque de dialogue au sein d'une instance pour l'instant dédiée à la santé des agents et s'interroge sur les intentions de l'administration à l'aube de la mise en œuvre de la loi TFP qui, pour rappel, verra l'intégration des CHSCT dans un comité social d'administration (CSA).

Les questions de santé, de sécurité et des conditions de travail des agents de la DGAC ne méritent-elles pas que l'on y consacre un peu plus de temps ?

#### Approbation du PV :

Après la prise en compte de nombreuses remarques, le procès-verbal du dernier CHSCT est approuvé.

#### Conventionnement entre la DGAC et le FIPHP Acte 3

Rappel : La DGAC a commencé sa démarche de conventionnement avec le FIPHP en 2011.

Afin de pouvoir demander la poursuite du conventionnement, la DGAC doit établir un diagnostic de la dernière convention, programmer un plan d'action pluriannuel, identifier les actions à poursuivre ou à renforcer et enfin rédiger le dossier de conventionnement.

La DGAC observe un taux d'emploi en légère baisse depuis 2011 malgré une progression du nombre de ses agents reconnus RQTH.

Un effort de communication sur l'intérêt à se déclarer à son employeur doit être fait.

Pour atteindre les 6% imposés par l'Etat, il faudrait 620 agents RQTH à la DGAC.

Au 31 décembre 2018, 175 situations de handicap ont fait l'objet d'une ou plusieurs aides du fond.

15 agents ont été recrutés entre 2015 et 2019 dont une grande partie dans les corps administratifs.

Les estimations en termes de recrutement pour les années 2020, 2021 et 2022 sont de 18 agents

Une photographie faite à l'occasion du renouvellement fait apparaître que 72% des répondants RQTH ont une bonne connaissance de la politique Handicap de la DGAC et connaissent bien leurs interlocuteurs au travers des différents réseaux (médicaux, sociaux, prévention et RH).

La convention demande un montant au FIPHP pour la période 2020-2022 de 270 000 € avec une prise en charge de la DGAC de 322 400 €.

Après une suspension de séance et une intervention de vos représentants FO, le projet de conventionnement a été adopté à l'unanimité.

#### Suites données

##### GT sécurité incendie :

Pour rappel, les différents services ont initié une réflexion sur la sécurité incendie dans les espaces de travail opérationnels (TWR, CRNA et autres sites DO). Un relevé de conclusion sera présenté lors du prochain CHSCT. Des procédures d'évacuations « types » seront disponibles pour les sites n'en disposant pas.

FO a participé activement à ce GT, les conclusions seront de nature à améliorer la prise en charge du risque incendie dans les bâtiments opérationnels de la DGAC

## Intégration de la prévention dans les projets :

Action toujours en cours de réalisation, rappel des démarches réalisées à ce jour :

La DSNA a présenté lors du derniers CSN QVAT sa réflexion pour l'intégration de la QVAT dans la gestion du changement et des projets.

Un retour sur expérience (REX) lors des mises en œuvre techniques est réalisé à la DSNA.

## Installation de bornes de recharge électrique:

Toujours en cours de réalisation, rappel des travaux actuellement menés :

- vérification des textes réglementaires (Loi Lohm),
- réflexion par les services sur la possibilité de récupérer les paiements pour la fourniture d'électricité,
- rédaction d'une note de service cadrant cette possibilité.

FO demande que cette réflexion intègre la possibilité de recharge des vélos électriques.

## GT DU :

L'outil commun couvrant la prévention de la santé et de la sécurité au travail, utilisable par tous les acteurs (les encadrants, les agents et les médecins de prévention), a été présenté et fait l'objet de test jusqu'au printemps 2020.

Les premières impressions indiquent que l'outil fait appel à une technologie moderne et intuitive (tablette).

La mise en œuvre de l'outil pour l'ensemble des acteurs de la prévention devrait être conforme aux prévisions soit vers l'été 2020.

Une information sera incluse dans les futures formations des membres de CHSCT.

Une présentation de l'outil sera faite lors d'une future réunion du CHSCT et avant déploiement.

FO est impatiente de découvrir ce nouvel outil qui facilitera l'évaluation des risques professionnels à la DGAC.

## Travailleurs isolés :

La note est en cours de finalisation au SG.

### Points d'information

Le médecin chef a présenté les implications liées à la mise en œuvre de la loi TFP.

Le décret 82-453 qui régit actuellement l'hygiène la sécurité et les conditions de travail dans la Fonction publique d'Etat doit être amendé afin de permettre l'application de la loi TFP.

Une première présentation a été faite aux organisations syndicales par la DGAFP.

Le décret devrait intégrer de nouvelles prérogatives pour les infirmières qui pourront effectuer un entretien infirmier auprès de certains agents.

### Questions diverses

Comme nous l'avons précisé en introduction, le temps réservé aux questions diverses ne permet pas de toutes les aborder.

Néanmoins, FO a pu interroger l'administration sur les conséquences et les mesures particulières qui ont été mise en œuvre suite à l'incendie du site Lubrizol de Rouen.

L'administration répond qu'il n'y a eu aucune conséquence pour les agents en poste le jour de l'accident car le site est situé à 5 NM au sud du terrain. Néanmoins un retour sur les conséquences opérationnelles et une réflexion sur la sécurité des personnels post accident ont été présentés en CHSCT du SNA Nord.

FO a demandé qu'une réflexion au niveau des CHSCT de proximité soit menée afin de vérifier que les mesures de préventions et de mise en sécurité soient connues des services proches de sites classés ICPE (ex Seveso).